

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/314
S/14513

10 juin 1981

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-sixième session

Point 33 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-sixième année

Lettre datée du 9 juin 1981, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre exprès de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous présenter la réaction et la position officielles du Gouvernement de la République arabe d'Égypte concernant l'agression militaire israélienne du 7 juin 1981 contre le réacteur nucléaire iraquien.

L'Égypte considère avec la plus vive inquiétude l'acte d'agression commis par Israël lorsqu'il a attaqué le réacteur nucléaire iraquien de Bagdad et estime qu'il s'agit d'un acte extrêmement grave de nature à provoquer une nouvelle escalade dans la situation potentiellement explosive qui règne au Moyen-Orient.

Condamnant énergiquement cet acte d'agression irresponsable, l'Égypte estime qu'il va entièrement à l'encontre du processus de paix et est incompatible avec la responsabilité qui incombe à tous les États de contribuer à créer une atmosphère propice à l'instauration de la confiance et de la bonne foi.

Cet acte grave est la négation même de l'esprit qui a prévalu pendant la dernière rencontre entre le président Sadate et le premier ministre Begin à Sharm El-Sheikh. L'Égypte n'a accepté d'organiser une telle rencontre que dans le cadre des efforts qu'elle ne cesse de déployer pour consolider la paix et la stabilité dans la région.

L'Égypte est profondément convaincue que l'agression militaire commise par Israël contre l'Iraq, totalement injustifiée et injustifiable, aura inévitablement des répercussions négatives sur la stabilité et la sécurité de la région, diminuant la portée de tout avantage militaire à court terme que pouvait rechercher Israël lorsqu'il a commis cet acte d'agression. Un tel acte entraînera une aggravation et une détérioration importantes de la situation précaire qui règne au Moyen-Orient.

* A/36/50.

A/36/314
S/14513
Français
Page 2

L'Egypte, qui oeuvre avec persistance à l'établissement de la paix dans la région, ne peut manquer de condamner et de dénoncer dans les termes les plus vigoureux ce comportement agressif de la part du Gouvernement israélien et de regretter profondément cet acte qui est en contradiction avec tous les conventions et traités internationaux ainsi qu'avec les efforts déployés pour rétablir la paix dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) A. Esmat ABDEL MEGUID

